



Formulaire de demande de commandite

Identification

Nom du demandeur : _____

Programme inscrit : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Description du projet

Nom du projet : _____

Date de l'activité : _____

Lieu de l'activité : _____

Nombre d'élèves touchés : _____

Nom de la personne responsable du projet : _____

Description, but et objectif du projet : _____

Quel type de contribution attendez-vous de la coopérative (matérielle, monétaire, cadeaux, certificats cadeaux, etc.) ? _____

Comment allez-vous utiliser la commandite? _____

Quelle visibilité nous proposez-vous? _____

Signature du répondant: _____

Énoncé d'engagement

Coopsco Collège d'Alma poursuit sa mission, de contribuer au développement des personnes et des collectivités d'enseignement et de soutenir l'optimisation de leur potentiel en conformité avec les valeurs et principes coopératifs. Conséquemment, la Coopérative s'engage envers son milieu en l'appuyant financièrement dans différents projets à caractère coopératif, éducatif, humanitaire, culturel, sportif, etc.

Coopsco Collège d'Alma est heureuse de faire profiter ses membres et son milieu des retombées positives découlant des dons et commandites.

Les commandites sont attribuées dans la limite des sommes disponibles.

Critères généraux d'admissibilité

1. Les demandes de commandites doivent s'inscrire en conformité avec la mission de la Coopérative et ses priorités d'actions;
2. L'activité pour laquelle il est demandé un appui financier doit reposer sur l'implication bénévole ou volontaire des participants;
3. La Coopérative soutiendra prioritairement les projets touchant le plus grand nombre de membres possibles ou le cas échéant, le plus grand nombre d'individus faisant partie de près ou de loin de la clientèle-cible de *Coopsco*;
4. La Coopérative accordera la priorité aux projets de groupe ou de département plutôt qu'aux projets individuels, dont l'action est directement liée à la communauté étudiante;
5. La Coopérative accordera la priorité aux projets se déroulant à l'intérieur de son milieu dans un environnement susceptible de rejoindre la clientèle-cible de *Coopsco* Collège d'Alma;
6. La Coopérative ne s'estime pas liée par toute commandite accordée antérieurement;
7. La Coopérative se réserve le droit d'attribuer ses commandites sous forme monétaire (chèque) ou matérielle (objets promotionnels, certificats-cadeaux, etc.).

En contre-partie, le demandeur s'engage à :

1. Offrir à la Coopérative une visibilité adéquate et proportionnelle au montant attribué;
2. Informer la Coopérative en cas d'annulation ou de déplacement de l'activité commanditée et à lui retourner le montant ou les objets promotionnels servant à la commandite;
3. Se conformer à la présente politique et respecter l'entente établie entre les deux parties. Le groupe, organisme ou institution ayant failli à son engagement devra, à moins de circonstances atténuantes, rembourser la coopérative par un retour financier au prorata de la visibilité non offert selon l'entente convenue.

Soumettre le formulaire ci-joint à votre Coopérative. Un minimum de 2 semaines est à prévoir pour l'analyse et le traitement de votre demande.